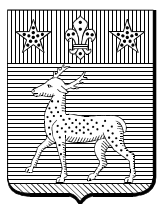


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11

L'an deux mil douze, le vingt deux avril à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 13/04/2012

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., JACOMET M., DROGOUL- SPANU D.,
REYNAUD P., MASSE O., LEYDET P.,
Mmes GIORDANO E., OBRADOS A. et RIGAULT N..

Objet: rénovation du court de tennis/demande de financement au Conseil Régional

Monsieur le Maire informe son Conseil du mauvais état du court de tennis devenu au cours des années (réalisation en 1985) presque impraticable.

Le court est assez fréquenté par les habitants de la commune qui peuvent y accéder librement, les enfants, les enfants qui fréquentent les deux centres de vacances qui sont sur la commune, les touristes et les habitants des autres communes du canton ; il s'agit là d'un bien communal entretenu régulièrement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante un devis établi par une société spécialisée en la matière d'un montant HT de 26 059.00€, il suggère de présenter un dossier à la Région en vue d'un financement à 50% soit 13 029.50€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est tout à fait favorable à la rénovation du court de tennis du Fugeret, il accepte le devis présenté par Monsieur le Maire à qui tous pouvoirs sont conférés pour signer toutes les pièces et documents relatifs à ce projet ainsi que pour présenter au Conseil Régional un dossier en d'obtenir un financement à 50%.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

R.F.

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 23/04/2012

004-210400909-20120422-DE_2012_07-DE